

Ste Geneviève Avant Tout

Chers amis génovéfains,

L'article L52-1 du code électoral établit que "Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite. A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin."

Dans ce cadre, l'expression des groupes majoritaires pour exposer leur action dans les tribunes d'un journal municipal peut être assimilée à de la propagande électorale et par conséquent, interdite.

Une jurisprudence du Conseil d'Etat de mai 2012 précise que le maire ne disposant d'aucun droit de contrôle ou de censure des tribunes de l'opposition, elles peuvent participer au débat électoral. En revanche, la tribune de la majorité doit rester "neutre" créant ainsi une rupture d'égalité entre les candidats.

Le jugement de la neutralité des propos appartenant à chacun, les élus de Sainte-Geneviève-Avant-Tout ne souhaitent pas prendre le risque de contrevenir à la loi.

Pourtant, certains profiteront de cette période pour entretenir des polémiques auquel le droit nous interdit de répondre dans cette tribune. Ainsi, jusqu'au mois de mars 2020, nous n'utiliserons pas cet espace d'expression.

Les élus de Sainte-Geneviève-Avant-Tout.

Sainte-Geneviève pour TOUS, pluraliste et constructif

Chères Génovéfaines, chers Génovéfains,

Les 15 et 22 mars 2020 sont les dates fixées pour les élections municipales. En application de l'article L. 52-4 du code électoral, la période de financement électoral s'est ouverte le 1^{er} septembre 2019, date à partir de laquelle le journal Votre Ville et aucun autre média financé par la municipalité (site internet, affichage, etc.) ne doivent servir de support à la campagne électorale. Cette interdiction s'applique à tous, que le candidat soit issu de la majorité actuelle ou de l'opposition.

Aussi, jusqu'à la date des élections municipales, cette tribune ne comportera plus aucune prise de position en lien

avec la campagne électorale et ne fera plus de mention nominative des membres de la liste Sainte Geneviève pour TOUS de 2014. Le contenu de cette tribune se limitera à vous relayer des informations à caractère strictement institutionnel sur les décisions adoptées par la ville ou l'actualité locale.

Cette tribune étant la dernière que je vous livre à titre personnel, je voudrais vous dire le plaisir, et le privilège en démocratie, que j'ai eu à vous écrire librement et à vous livrer ma vision de la vie politique locale. Je tiens à vous remercier pour les contacts que nous avons pu nouer à travers ces lignes, mais aussi sur les marchés, à la gare ou tout simplement dans la rue pour échanger sur les problèmes

locaux et vos idées. J'ajoute que la fonction d'élu municipal est exigeante en termes de temps et d'implication, mais qu'elle est aussi passionnante. Nous avons la chance de vivre à Sainte-Geneviève-des-Bois, alors ne boudons pas notre plaisir et bon vent à toutes et tous !

Très dévoué, Jean POUCH

Sainte Geneviève Bleu Marine

Tribune non publiée à la demande du groupe Sainte Geneviève Bleu Marine

Place au peuple de Sainte Geneviève

Un parking à la gare? ... un projet peu écologique !

La construction d'un parking de plusieurs centaines de places dans le secteur de la gare s'inscrit dans un projet d'aménagement du territoire conforme aux directives de la Région définies dans son schéma de cohérence territoriale (SCOT): Une stratégie de développement polycentrique favorisant l'accessibilité au réseau RER, notamment par l'augmentation de l'offre de stationnement.

Mais depuis le lancement de cette stratégie dans le courant des années 2000, la situation climatique a fortement évolué au point de mettre en péril notre existence même, d'ici la fin de ce siècle.

La maîtrise de la circulation automobile et sa décroissance sont dorénavant des leviers sur lesquels les décideurs et urbanistes doivent s'appuyer pour être en phase avec l'indispensable lutte contre le dérèglement climatique

Contradictions ?!

Dans le Projet de Territoire, il est bien indiqué que la priorité doit être donnée aux alternatives à l'usage de la voiture. Le projet de création d'un parking sous-terrain du côté centre ville du pôle gare

est, de toute évidence contradictoire avec cet objectif. En effet, qui dit places de stationnement supplémentaires, dit inévitablement croissance de la circulation automobile. Comment imaginer que ce surplus de places de stationnement n'aura pas d'impact sur les encombrements qui ne cessent d'augmenter, sur la pollution engendrée et sur le cadre de vie déjà mis à mal par la densification du domaine bâti?

Ce projet de parking découle de la même logique que les voiries nouvelles comme la liaison Centre Essonne présentée comme devant résorber les encombrements de la Francilienne et améliorer l'accessibilité à la Croix Blanche. Côté contradiction, on peut évoquer également les 1200 poids lourds quotidiens de la desserte des entrepôts d'Amazon sur la Base aérienne pour lesquels aucune étude d'impact sérieuse ne semble avoir été effectuée.

Toutefois, pour mieux convaincre du bien-fondé et de la dimension novatrice de ces projets, on les accompagne de mesures en faveur des autres modes de transport (partage de la voirie, gare routière) qui sont censées inverser la tendance. Mais ceci n'est qu'une illu-

sion! On sait pertinemment que l'accessibilité de la Croix Blanche se fait très majoritairement en voiture notamment par les clients éloignés. Toute offre supplémentaire de voirie ne fera que renforcer cet état.

Nos responsables ne savent pas choisir, voulant satisfaire le plus grand nombre afin sans doute de ménager l'opinion des électeurs. Développer davantage les transports collectifs et les circulations douces doivent être des objectifs incontournables et se faire en maîtrisant la circulation automobile, ne serait-ce que pour leur permettre de mieux circuler et d'assurer un service attractif.

Il est illusoire de faire croire aux citoyens que tous les modes de circulation peuvent être parallèlement améliorés et par là même de ne pas les orienter vers des choix de déplacement plus conformes au respect de l'environnement. Il est urgent de penser à un autre mode de développement.

Groupe Place au Peuple de Sainte Geneviève des Bois
papsdbcm91@gmail.com